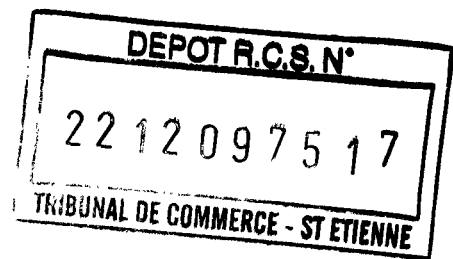


A.V.L CONSULTANTS

SARL au capital de 8 000 €
 Siège social : 70 Cours Fauriel – 42100 SAINT ETIENNE
 484 851 589 R.C.S. SAINT ETIENNE



PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 NOVEMBRE 2009

Le Lundi 23 novembre 2009, à 9 H 00, au siège social,

Les associés de la société A.V.L CONSULTANTS se sont réunis sur convocation de la gérance.

Il a été adressé une feuille de présence qui est signée par les associés entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Laetitia YU-KOHLER, gérante.

Madame la Présidente constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Puis elle rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social.
- Modification de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs
- Questions diverses.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions.

Elle donne ensuite lecture du rapport de la gérance ci-après intégralement retranscrit :

RAPPORT DE LA GERANCE

Monsieur,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous demander de transférer le siège social à SAINT ETIENNE (42100) 101 bis Cours Fauriel.

Nous vous demandons en outre de bien vouloir donner tous pouvoirs à Madame Laetitia YU-KHOLER à l'effet de signer tous actes afférents au transfert du siège social et procéder aux formalités consécutives auprès des administrations concernées.

L'article 4 des statuts sera modifié corrélativement.

Les propositions qui vous sont faites correspondent aux résolutions qui vous sont proposées. Nous espérons qu'elles recevront votre agrément, témoignage de votre confiance.

LA GERANCE

Cette lecture terminée, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux associés et de la réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de SAINT ETIENNE (42100) 70 Cours Fauriel à SAINT ETIENNE (42100) 101 bis Cours Fauriel, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ensuite de l'adoption de la deuxième résolution ci-dessus, décide que l'article 4 des statuts sera modifié corrélativement.

Elle donne en outre tous pouvoirs à Madame Laetitia YU-KOHLER, à l'effet de modifier les statuts et d'effectuer toutes les formalités consécutives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, et notamment au CABINET DEYGAT BALLAGUY, Avocat, Immeuble Le Delta – 1 Allée de l'Electronique – 42000 – SAINT-ETIENNE, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et dépôt auprès des différentes administrations ou organismes qu'il appartiendra, consécutives au transfert de siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 H 00.

Après lecture, le présent procès verbal a été signé par la Présidente.

LA PRESIDENTE

Laetitia YU-KOHLER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A.V.L CONSULTANTS

SARL au capital de 8 000 €

Siège social : 70 Cours Fauriel – 42100 SAINT ETIENNE

484 851 589 R.C.S. SAINT ETIENNE

Je soussignée

Madame Laetitia YU-KOHLER, demeurant à OULLINS (69600) 137 Bld Emile Zola

Agissant en qualité de gérant de la société visé en tête des présentes,

Déclare et atteste que la société AVL CONSULTANTS a opéré un transfert de siège social à SAINT ETIENNE (42100) 101 bis couyrs Fauriel

Et relate ci-après la liste des anciens sièges sociaux

- Depuis le 21.10.2005 (Constitution de la société)
70 Cours Fauriel 42100 SAINT ETIENNE

LE GERANT

Laetitia YU-KOHLER

